

Approbation de la répartition 2022-2023 du
numerus apertus dans les différents groupes de
parcours (PASS, L.AS 1, L.AS 2, L.AS 3)

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 06 décembre 2022**

Délibération 2022/12/CFVU – 144

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

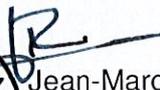
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la répartition 2022-2023 du numerus apertus dans les différents groupes de parcours (PASS, L.AS 1, L.AS 2, L.AS 3).

Toulouse, le 06 décembre 2022

Le Président




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

